



RELEVÉ ANNUEL DU COMPTEUR D'EAU

Voici venu le moment d'effectuer le relevé d'index de votre compteur d'eau.

Cette démarche est OBLIGATOIRE et importante car elle permet d'établir le montant de votre facture annuelle de régularisation et d'adapter ainsi les montants de vos prochaines factures intermédiaires.

Les habitations des villages de Smuid et de Villance étant équipés de « compteurs intelligents », ce relevé se fait de manière automatique.

Vu la situation actuelle due au Covid 19, nous ne pourrons malheureusement pas avoir recours à des étudiants cette année. Nous vous demandons dès lors de nous faire parvenir le relevé du/des compteur(s) d'eau **avant le 3 JUILLET**

- ~ Via le formulaire en ligne que vous trouverez en première page du site de la Commune (www.libin.be)
- ~ Par envoi postal du talon ci-dessous à l'Administration communale ou en le déposant dans la boîte aux lettres (Rue du Commerce 14 - 6890 LIBIN) ; ou par mail g.georges@libin.be

En cas de problème technique uniquement, le fontainier, Monsieur Michel Breuskin, est à votre disposition au numéro suivant : 0472/81 87 69. Pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter Madame Godelieve Georges, service taxe et redevances au 061/26 08 24.

Tout en vous remerciant pour votre collaboration, recevez Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



INDEX DU COMPTEUR D'EAU 2019-2020

1^{er} compteur

--	--	--	--	--	--

N° compteur * :

Adresse*

2^{ième} compteur (si nécessaire)

--	--	--	--	--	--

N° compteur * :

Adresse*

Données obligatoires à communiquer *

Nom * :

...

Adresse * :

.....

Tél ou gsm :



LA COMMUNE ET L'OFFICE DU TOURISME À NOUVEAU ACCESSIBLES

Les bureaux de l'Administration communale sont à nouveau accessibles aux heures habituelles

- ~ Du lundi au vendredi de 9h à 12h
- ~ Le mercredi de 14h à 16h
- ~ Le vendredi de 17h à 19h

L'Office du Tourisme

Place de l'Esro, 60 - 6890 Redu

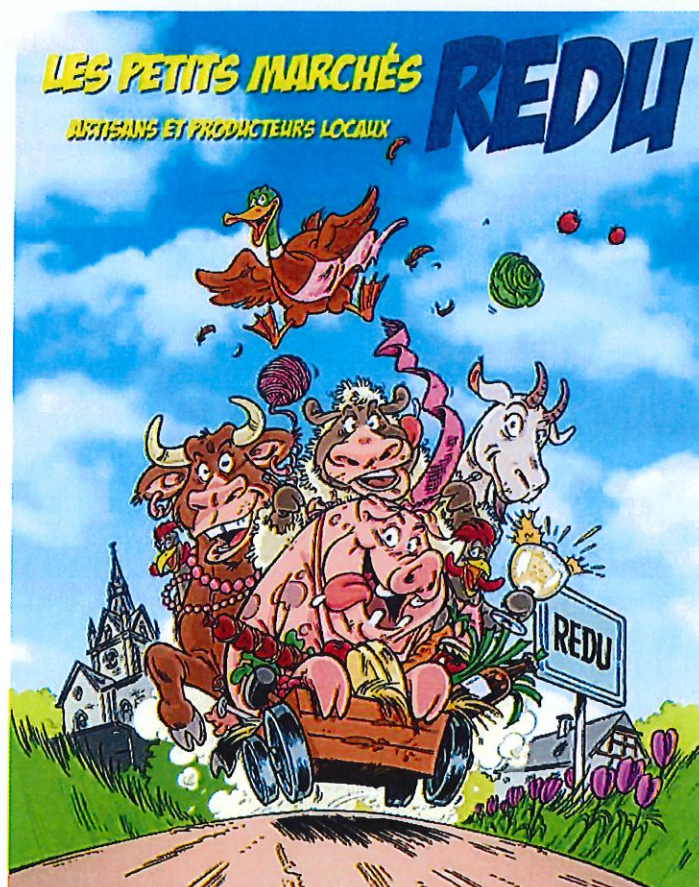
Téléphone : 061/65 66 99

Fax : 061/65 65 16

Email : tourisme@libin.be

- ~ Ouvert pendant les vacances scolaires de 10h à 17h
- ~ Ouvert samedi, dimanche et jours fériés :
 - de mars à novembre : de 10h à 17h
 - de décembre à février : de 10h à 14h
- ~ Fermé les 1er janvier et 25 décembre

LES PETITS MARCHÉS DE REDU



CHAQUE DEUXIÈME DIMANCHE DU MOIS DE 10H à 17H (*)
(* OCTOBRE : 3^{ÈME} DIMANCHE

www.grainesdevillages.be contact@grainesdevillages.be contact@alasure.be

Photo ©Graines de Villages